

## Harcèlement moral et sexuel au travail : Prévenir - Sensibiliser - Agir

Référence : Catégories : REG016 REGLEMENTATION

LANGUE(S): DURÉE:

FR

1 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION:

**ETUDE VELLA** 

#### **OBJECTIFS**

Cette formation, accessible aux non-juristes, a pour objet d'accompagner l'employeur dans la mise en place des mesures préventives (information, sensibilisation) et dans la gestion d'actes de harcèlement (identification, gérer le signalement, mesures conservatoires, sanctions) et ce en se conformant aux obligations légales lui incombant. La deuxième partie de la formation se déroulera sous forme de « workshop » afin d'aider les participants à identifier les points-clés de leur procédure interne.

Public cible: Direction, RH, Responsable Sécurité, Travailleur désigné, ...

### **CONTENU**

## PARTIE I : HARCÈLEMENT MORAL ET SEXUEL AU TRAVAIL : PRÉVENIR - SENSIBILISER - AGIR

Section 1 : Le harcèlement moral

- 1.1 Définition
- Le cadre légal impact de la loi du 29 mars 2023
- Éléments constitutifs
- Notions voisines
- Matérialisation du harcèlement
- Quelques illustrations
- 1.2 Obligation de l'employeur harcèlement moral et recours de la victime (Analyse de la jurisprudence)
- 1.3 Prévenir, agir et réagir (Analyse de la jurisprudence)

Section 2 : Le harcèlement sexuel



- Le cadre légal Article L.245-1 à L.245-8 du Code du travail
- Éléments constitutifs
- Matérialisation du harcèlement
- Quelques illustrations

### PARTIE II: WORKSHOP-PROCEDURE INTERNE

- 2.1 Mentions et clauses devant figurer dans la procédure interne
- 2.2 Discussions et analyses de cas pratiques

## **PÉDAGOGIE**

/

Exposé théorique et illustrations pratiques, complétés par la jurisprudence luxembourgeoise constante en la matière. Echanges d'expériences.

# PRÉREQUIS

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise

BILL LULL BAN LU70 0023 7100 9405 6700 CELL LULL BAN LU35 0141 2546 9940 3000 BGLL LULL BAN LU60 0030 0944 6925 0000